



Le Privilège

**Vous avez des
NOUVEAUTÉS À PROMOUVOIR,
des PRODUITS À LIQUIDER?**

Annoncez-les dans
Le Privilège ARQ

LE PRIVILÈGE ARQ, C'EST :

- Une chance **UNIQUE** de présenter vos produits ou services aux propriétaires et gestionnaires du secteur de la restauration.
- Un lien **DIRECT** avec les décideurs du secteur HRI.
- Un moyen **RAPIDE ET EFFICACE** pour rejoindre votre clientèle cible.
- Un message à **CARACTÈRE PROMOTIONNEL** annonçant un escompte ou un rabais.
- La garantie que vous serez le **SEUL** fournisseur à bénéficier d'un envoi par télécopieur et courriel le lundi que vous aurez réservé.
- Un service **FLEXIBLE** qui permet aux annonceurs de cibler la clientèle désirée selon certains critères.

N'ATTENDEZ PLUS!

**Réservez vos LUNDIS
dès maintenant en téléphonant
à votre représentant au
514 527-9801
ou au **1 800 463-4237.****



Association des restaurateurs du Québec
6880, Louis-H.-La Fontaine, Montréal (Québec) H1M 2T2
Téléphone : 514 527-9801 ou sans frais : 1 800 463-4237
Télécopieur : 514 527-3066 • Courriel : respub@arqc.qc.ca
Site Internet : www.restaurateurs.ca

L'ARQ se dégage de toute responsabilité à l'égard du message et /ou de la promotion émis par les annonceurs.

Le Privilège

GRILLE DE TARIFS

TARIFS DE BASE

	MEMBRE	NON-MEMBRE
Coût par envoi*	0,30 \$	0,35 \$
Envoi aux restaurateurs (minimum de 2 400 envois)	550 \$	675 \$
Restaurateurs et fournisseurs (minimum de 2 700 envois)	625 \$	750 \$

TARIFS SPÉCIAUX**

	MEMBRE	NON-MEMBRE
Coût par envoi***	Sans objet	Sans objet
Envoi aux restaurateurs	650 \$	755 \$
Restaurateurs et fournisseurs	725 \$	850 \$

Taxes en sus.

* Un coût minimum de 50 \$ sera facturé aux annonceurs pour tous les envois de moins de 250 destinataires.

** Une surtarification devra être honorée pour les envois suivants : les deux (2) lundis précédant les fêtes de la St-Valentin, Pâques et la fête des Mères et les quatre (4) lundis précédant Noël.

*** Le coût de base ne sera pas disponible pour les envois des semaines mentionnées ci-haut. Seuls les envois à l'ensemble des membres seront acceptés.

Les conditions :

- L'annonceur s'engage à retourner, au plus tard à la date inscrite sur le bon de réservation, le contenu du message promotionnel, clairement présenté dans l'espace réservé à cette fin.
- L'annonce doit obligatoirement être à caractère promotionnel annonçant un privilège exclusif aux membres de l'ARQ.
- Toute annonce est payable « net » dès la réception de la facture.
- Les annonceurs acceptent l'entière responsabilité du contenu (texte, illustration, etc.) des annonces publiées.
- Toute annonce publicitaire est sujette à l'approbation de l'ARQ.
- L'ARQ se dégage de toute responsabilité en cas d'incapacité de publier une annonce.
- Les annonces annulées deux semaines avant la date de l'envoi seront facturées comme si elles avaient été publiées.
- L'annonceur reçoit la garantie qu'il sera le seul fournisseur à pouvoir annoncer cette semaine aux clients ciblés.
- Maximum de trois parutions par année pour le même annonceur.



Association des restaurateurs du Québec
6880, Louis-H.-La Fontaine, Montréal (Québec) H1M 2T2
Téléphone : 514 527-9801 ou sans frais : 1 800 463-4237
Télécopieur : 514 527-3066 • Courriel : respub@arqc.qc.ca
Site Internet : www.restaurateurs.ca

L'ARQ se dégage de toute responsabilité à l'égard du message ou de la promotion émis par les annonceurs.